

NOTE DE SERVICE

DATE : Le 1^{er} août 2023

DESTINATAIRES : Propriétaires et exploitants des collèges privés d'enseignement professionnel

EXPÉDITRICE : Charlotte Smaglinski
Surintendante des collèges privés d'enseignement professionnel

OBJET : Début du cycle de déclaration des données relatives aux indicateurs de rendement 2023

Madame, Monsieur,

À la suite de la publication des résultats concernant les indicateurs de rendement (IR) 2021 et alors que l'analyse de ceux relatifs aux IR 2022 est en cours, **je vous annonce le début du cycle d'IR 2023.**

L'importance des indicateurs de rendement

Vous le savez, la [Directive en matière de politique sur les indicateurs de rendement clés](#) exige de tous les collèges privés d'enseignement professionnel (CPEP) qu'ils déclarent et vérifient les données concernant leurs étudiantes et étudiants aux fins des calculs entourant les IR. Les IR sont importants pour améliorer la qualité des renseignements dont les étudiantes et étudiants ont besoin afin de faire un choix au moment de s'inscrire, pour les employeurs lorsqu'ils évaluent les candidatures qu'ils reçoivent et pour les CPEP afin qu'ils puissent évaluer et continuellement améliorer leurs programmes. Les IR aident également à déterminer l'admissibilité des CPEP au Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO).

Les changements récents

À l'issue d'un processus d'approvisionnement concurrentiel ouvert, le ministère a conclu une entente avec Forum Research Inc. pour la prestation de services d'IR au secteur des CPEP pour les cycles de déclaration de 2022 à 2025. Afin d'accroître la participation des personnes diplômées et des employeurs aux sondages sur la situation des diplômés et la satisfaction des employeurs, Forum Research emploiera à compter du cycle de déclaration 2022 une approche mixte qui permettra aux personnes

diplômées des CPEP et à leurs employeurs de répondre aux sondages en ligne ou au téléphone.

Les mesures à prendre

Il est essentiel que les CPEP prennent des mesures pour assurer un taux de participation élevé aux sondages sur la situation des personnes diplômées. À cette fin, les CPEP devraient :

- fournir les adresses de courriel et les numéros de téléphone à jour dans leurs fichiers de données d'IR sur les effectifs et les personnes diplômées;
- sensibiliser les étudiantes et étudiants sur le point d'obtenir leurs diplômes à l'importance de participer au sondage qui sera mené par Forum Research au nom du ministère;
- suivre les listes de personnes diplômées difficiles à joindre établies par Forum Research et fournir à l'organisation les coordonnées les plus récentes de leurs diplômées et diplômés.

Remarque : Comme la plupart des étudiantes et étudiants perdent l'accès à leur compte de courriel du CPEP après l'obtention de leur diplôme, et que la plupart de ces comptes de courriel sont conçus pour rejeter le publipostage, il est crucial que les CPEP, au moment de remplir les fichiers de données sur les effectifs et les personnes diplômées, inscrivent l'adresse de courriel personnelle de leurs étudiantes et étudiants que ceux-ci continueront d'utiliser après l'obtention de leur diplôme.

Afin de se préparer et de bien participer au cycle de déclaration 2023, les exploitants de CPEP doivent lire les documents sur les IR publiés sur le site www.pcckpi.ca, notamment :

- la procédure opérationnelle pour le cycle de déclaration 2023;
- le gabarit pour les données sur les effectifs;
- le gabarit pour les données sur les personnes diplômées;
- les lignes directrices de vérification pour le cycle de déclaration 2023 (publication prévue au printemps 2024).

Pour le cycle de déclaration 2023, les CPEP devront téléverser leurs fichiers de données concernant les effectifs et les personnes diplômées sur le [portail des IR des CPEP](#), comme l'indique le tableau 1 ci-après.

Tableau 1 : Calendrier de téléversement des fichiers de données, cycle de déclaration 2023

Ordre de téléversement	Session d'inscription ou d'obtention du diplôme	Période de téléversement
1	<ul style="list-style-type: none"> Tous les CPEP – Hiver (étudiantes et étudiants inscrits ou ayant obtenu leur diplôme entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2023) Les CPEP s'étant inscrits ou ayant ouvert un nouveau campus après le 30 avril 2022 et qui n'ont pas soumis de fichiers d'IR pour 2022 doivent également téléverser toutes les données de 2022 sur les effectifs et les personnes diplômées de l'établissement ou du nouveau campus. 	Du 1 ^{er} août au 30 septembre 2023
2	Été (étudiantes et étudiants inscrits ou ayant obtenu leur diplôme entre le 1 ^{er} mai et le 31 août 2023)	Du 1 ^{er} octobre au 30 novembre 2023
3	Automne (étudiantes et étudiants inscrits ou ayant obtenu leur diplôme entre le 1 ^{er} septembre et le 31 décembre 2023).	Du 1 ^{er} janvier au 29 février 2024

Questions ou assistance

Vous trouverez des renseignements sur le cycle de déclaration 2023 – guides, gabarits, foire aux questions, ouverture de session sur le portail et réinitialisation du mot de passe – sur le site des IR des CPEP (www.pcckpi.ca).

Merci de poser vos questions sur la collecte de données, la soumission (téléversement), la vérification et les sondages au service d'assistance de Forum Research par téléphone, au 1 866 206-7660, ou par courriel à l'adresse pcckpi@forumresearch.com. Pour toute question sur les politiques, veuillez écrire à pcckpi-policy@ontario.ca.

Prochaines étapes

Le ministère facturera à votre collège les frais du cycle de déclaration des données relatives aux IR 2021 à l'automne 2023. Les résultats de 2022 devraient être publiés au printemps 2024.

Je vous remercie de votre appui continu à cette importante initiative.

L'original a été signé par

Christopher Huey, au nom de

Charlotte Smaglinski

Surintendante des collèges privés d'enseignement professionnel